



AVIS À LA POPULATION

RESTRICTION D'EAU

À la suite de la sécheresse persistante et par manque de précipitations, **les réserves en eau du SED diminuent très fortement.**

Pour garantir un approvisionnement suffisant de la population et du bétail dans les prochaines semaines, et pour conserver un minimum de réserve en cas d'incendie, les mesures suivantes sont à **prendre immédiatement :**

IL EST STRICTEMENT INTERDIT :

- **D'arroser :** les pelouses et d'utiliser des arroseurs automatiques pour irriguer les potagers et les massifs. L'arrosage manuel des potagers et des massifs reste, pour l'instant, toléré entre 20h00 et 08h00.
- **De remplir les piscines et spas.**
- **De nettoyer :** les véhicules, les terrasses, les façades et les voies privées, etc.

Sur le plan communal, la restriction suivante a également été décrétée :

- Fermeture de l'ensemble des fontaines des villages raccordées au réseau d'eau potable.

Nous invitons aussi la population à prendre des mesures pour limiter sa consommation d'eau en :

- Remplaçant les bains par de courtes douches,
- En ne laissant pas couler l'eau inutilement,
- En évitant les consommations non essentielles,
- En veillant à bien remplir les lave-vaisselle et lave-linge avant de les faire fonctionner

Ces interdictions sont à appliquer jusqu'à nouvel avis

Le non-respect de ces directives est passible **d'une amende**. Nous comptons sur le sens des responsabilités de chacun pour surmonter cette période de sécheresse.

Nous vous remercions pour votre rigueur et votre solidarité face à cette situation exceptionnelle.